



DEPARTEMENT D'ORGANISATION SPORTIVE

PV N° : 22 SEANCE du 22-04-2024

Membres Présents.

-BOUZIR ALI

Ordre du jour :

- ✓ **Examen du courrier**
- ✓ **Rectificatif**
- ✓ **Homologation des résultats**
- ✓ **Traitement des affaires**
- ✓ **Désignations**
- ✓ **Divers**

EXAMEN DU COURRIER :

- **Correspondances :**
- **CLUBS :**

RECTIFICATIF:

RESULTAT :



HOMOLOGATION DES RESULTATS :
SENIORS

Journée 19/04/2024			
Honneur (19^{ème} journée) senior			
JSAM	05	USCAL	02
ESS	04	IRBE	03

EXEMPT : UCAM / CAB / JSC / OR / EOB

JEUNES CATEGORIES :

Journée 19 ET 20 /04/2024				
GATEGORIES JEUNES (17^{ème} journée) GROUPE "A"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
URB	DJ54	///////	02-03	07-01
AR	EOB	NJ	NJ	03-02
JSK	CAB	01-01	03-02	05-00
ME	ASSIREM	///////	01-03	00-01

EXEMPT : USCAL / CR



Journée 20/04/2024				
CATEGORIES JEUNES (16^{ème} journée) GROUPE "B"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
JSAM	UCAM	NJ	NJ	NJ
JSC	USEA	NJ	05-00	03-00
ESS	ASCA	04-00	02-03	01-00
USMB	IRBE	RENVOYEE		
OR	FCT	RENVOYEE		



➤ **TRAITEMENT DES AFFAIRES :**

**AFFAIRE N° 44: Déprogrammation de la rencontre CR – CAB du 19.04.2024
EN SENIORS**

- Attendu que Le club CSA C. RAOURAOUA à déposer une demande de désistement de championnat Honneur « SENIORS ».
- Attendu que Le club CSA C.RAOURAOUA à déposer la demande de désistement après 17eme journée de championnat honneur « seniors ».

Par ces motifs, la Commission décide :

PHASE RETOUR 19^{eme} journée

2^{EME} DEPROGRAMMATION

- Déprogrammation de la rencontre « Seniors » **CR / CAB** du VENDREDI 19.04.2024.
- Match perdu par pénalité à l'équipe senior CSA **C.RAOURAOUA** Pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. **CAB.**
- Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).



CATEGORIES JEUNES

AFFAIRE N° 71: Rencontre AR - EOB du 19.04.2024 « U19 »

- Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'EL HACHIMIA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **AR** était présente sur le terrain avec un effectif amoindri « -11 joueurs » ;
- Attendu qu'en application de l'Article 49 et 67 *du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015* et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'insuffisance de nombre de joueurs de l'Equipe du CSA : **AR** , annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **AR** au profit de celle du club **EOB** sur le score de 3 buts à 0.
- **Amende de 15 00 DA (MILLECINQ CENT DA)** au club **AR**.
- **DEFALCATION D'un (01) point** à l'équipe U15 DE CLUB **AR**.

AFFAIRE N° 72: Rencontre AR - EOB du 19.04.2024 « U17 »

- Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'EL HACHIMIA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U17 » du club : **AR** était présente sur le terrain avec un effectif amoindri « -11 joueurs » ;
- Attendu qu'en application de l'Article 49 et 67 *du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015* et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'insuffisance de nombre de joueurs de l'Equipe du CSA : **AR** , annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **AR** au profit de celle du club **EOB** sur le score de 3 buts à 0.
- **Amende de 15 00 DA (MILLECINQ CENT DA)** au club **AR**.

DEFALCATION D'un (01) point à l'équipe U15 DE CLUB **AR**



AFFAIRE N° 73: Rencontre JSC – USEA du 20.04.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de CHORFA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **JSC** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U19 »du CSA : **USEA**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **USEA**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **USEA** au profit de celle du club **JSC** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **USEA**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant

AFFAIRE N° 74: Rencontre JSAM – UCAM du 20.04.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ATH MANSOUR;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **JSAM** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U19 » du CSA : **UCAM**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **UCAM**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **UCAM** au profit de celle du club **JSAM** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 75: Rencontre JSAM – UCAM du 20.04.2024 « U17 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ATH MANSOUR;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U17 » du club : **JSAM** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U17 » du CSA : **UCAM**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **UCAM**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **UCAM** au profit de celle du club **JSAM** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 76: Rencontre JSAM – UCAM du 20.04.2024 « U15 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ATH MANSOUR;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **JSAM** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U15 » du CSA : **UCAM**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **UCAM**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **UCAM** au profit de celle du club **JSAM** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



DESIGNATIONS :

JOURNEE DU MARDI 30/04/2024 **DIVISION HONNEUR 21^{ème} Journée**

<u>LIEU</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>CAT</u>	<u>HOR</u>
<u>M'CHEDELLAH</u>	OR-IRBE	S	15H00
<u>ATH MANSOUR</u>	JSAM-JSC	S	15H00
<u>EL HACHIMIA</u>	EOB-USCAL	S	15H00

EXEMPT : UCAM / CAB / ESS

JOURNEE DU SAMEDI 04/05/2024 **DIVISION HONNEUR 22^{ème} Journée**

<u>LIEU</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>CAT</u>	<u>HOR</u>
<u>EL ADJIBA</u>	IRBE-USCAL	S	15H00
<u>ATH MANSOUR</u>	UCAM-JSAM	S	15H00
<u>AIN BESSAM</u>	CAB-EOB	S	15H00

EXEMPT : OR / JSC / ESS



CHAMPIONNAT DES JEUNES

19^{ème} Journée GROUPE « A »

MERCREDI 01-05-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
AIT LAZIZ	URB-AR	09H00	10H30	//////	
EL HACHIMIA	ME-EOB	09H00	10H30	//////	
AIN BESSAM	USCAL-CAB	09H00	10H30	12H30	
KADIRIA	JSK - DJ54	09H00	10H30	12H30	

EXEMPT : ASSIREM / CR

CHAMPIONNAT DES JEUNES

REPRUSE 11^{ème} ET 16^{ème} Journée GROUPE « B »

VENDREDI 26-04-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
EL ADJIBA	ESS - USEA	09H00	10H30	12H30	
M'CHEDELLAH	OR - FCT	09H00	10H30	12H30	
BOUIRA	USMB - IRBE	09H00	10H30	12H30	



CHAMPIONNAT DES JEUNES

20^{ème} Journée GROUPE « A »

SAMEDI 04-05-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
AIT LAZIZ	ASSIREM-JSK	09H00	10H30	//////	
EL HACHIMIA	EOB-CAB	09H00	10H30	12H30	
BIR GHBALOU	CR-USCAL	09H00	10H30	12H30	
EL HACHIMIA	ME - URB	14H30	16H00	//////	

EXEMPT : DJ54 / AR

CHAMPIONNAT DES JEUNES

18^{ème} Journée GROUPE « B »

SAMEDI 04-05-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
EL ADJIBA	ESS-UCAM	09H00	10H30	12H30	
ATH MANSOUR	JSAM-USEA	09H00	10H30	12H30	
M'CHEDELLAH	OR-JSC	09H00	10H30	12H30	
CHORFA	ASCA-IRBE	09H00	10H30	12H30	
BOUIRA	USMB - FCT	09H00	10H30	12H30	